

- **Crédit Agricole** soutient au quotidien les femmes entrepreneures. Outre l'accompagnement à la création d'entreprises par des femmes (dans le cadre de son partenariat avec France Active notamment), le Crédit Agricole est partenaire, crée ou finance de nombreuses initiatives telles que le Grand Prix Etudiantes Crédit Agricole Louise Tallier pour initier de jeunes vocations de start-uppeuses, Force Femmes... Dans le cadre de la coopération Nord/Sud, la Fondation Grameen Crédit Agricole et ses Institutions de Microfinance (IMF) partenaires offrent des services financiers à des micro-entrepreneurs et s'adressent plus particulièrement aux femmes et aux porteurs de projets qui développent leur activité en zone rurale, soit 3,7 millions de clients dont 84 % de femmes.

- **Crédit Mutuel** agit en complément des prêts garantis par le FGIF. Il fournit, en partenariat avec Bpifrance et l'Agence France Entrepreneur (AFE), des conseils et des solutions d'accompagnement aux créatrices d'entreprise, auto-entrepreneures, cédantes, repreneuses, tout au long de leur projet professionnel.

- **Société Générale** a, en 2017, augmenté de 30% sa subvention accordée à l'Adie, association pionnière du microcrédit en France et en Europe. Cette subvention est essentiellement consacrée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin tant au niveau national que local.

- **La Banque Postale** participe quant à elle à l'accompagnement des créateurs d'entreprises en France à travers ses partenariats avec l'Adie et Initiative France. En tant que partenaire actif du pôle Finance Innovation, La Banque Postale est partenaire, depuis 2017, du prix Ladies of Fintech.



**DES FEMMES ENTREPRENEURES JUGENT
QUE L'ACCÈS AU FINANCEMENT EST
AUSSI FACILE POUR LES FEMMES
QUE POUR LES HOMMES**

(Source - Baromètre des femmes entrepreneures)

LES FEMMES SONT DES "CRÉATEURS" ET DES "CHEFS D'ENTREPRISES" COMME LES AUTRES

● Elles ont accès au financement

Un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique daté d'avril 2013 conclut à l'absence de discrimination dans l'accès au financement : « notre analyse ne révèle pas à cet égard de différences entre hommes et femmes ». Les chiffres recueillis lors de cette étude indiquent que 28,2% des hommes évoquent des difficultés d'accès au financement lors de la création de leur entreprise et 28% pour les femmes. Comme les hommes, les femmes font principalement des emprunts bancaires pour financer leur activité et sont plus de 60% à disposer d'un financement. Elles sont 59% à avoir recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité contre 51% des hommes.

● Les femmes créatrices d'entreprises peuvent solliciter des aides spécifiques

Le FGIF a été créé en 1989 pour améliorer l'accès des femmes à la création d'entreprise ou d'activité. Il peut garantir à hauteur de 70% des prêts qui peuvent aller jusque 45 000 euros.

Grâce à la garantie du FGIF, près de 2 400 femmes ont pu mobiliser 70 millions d'euros de crédits bancaires pour créer leur entreprise en 2016 (Rapport d'activité de France Active - 2017).

● Ce sont majoritairement des femmes qui aident les créatrices d'entreprise à financer leurs projets

La profession bancaire s'est engagée depuis longtemps en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans sa branche d'activité. Cette politique de parité se traduit aujourd'hui par une présence majoritaire des femmes dans les réseaux bancaires.

Ainsi, une femme entrepreneure a plus de chances d'avoir pour interlocuteur une femme qu'un homme pour l'accompagner dans sa création d'entreprise, puisque 6 collaborateurs sur 10 dans les réseaux bancaires en France sont des femmes (Enquête emploi - AFB).